

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AR Prefecture
DU COMITE SYNDICAL

063-256300997-20230406-418_2023-DE
Reçu le 17/04/2023

Département du PUY DE DOME

SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 18 heures, les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion du Syndicat, à Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 28/03/2023

Membres	
Titulaires	
En exercice	14
Présents	10
Suppléants	
En exercice	14
Présents	0
Votants	
Eau	12
Collectif	12
Autonome	6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Norbert ARMENGAUD, Patrick SAUZEDDE, José MARQUES, Tony BERNARD, Gérard RIMBERT, Yves GACON, Mesdames Yvette DA SILVA, Patricia CHATAING et Chantal CHASSANG

Étaient absents : Madame Sandrine PERI, Monsieur Marc BONNOT, Monsieur Frédéric CHONIER, Monsieur Thomas BARNERIAS

Procuration : Monsieur BARNERIAS à Madame DA SILVA, Monsieur CHONIER à Mr RIMBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Tony BERNARD

Objet de de délibération : Participation des communes

Le Président explique que les budgets qu'il proposera au vote ont été préparés avec les participations communales suivantes.

1/ Eau potable (Dorat, Noalhat et Paslières) 4 €/ habitant et (Châteldon, Saint-Remy-Sur-Durolle, Saint-Victor-Montvianeix et La Monnerie-le Montel) 8 € / habitant :

2/ Collectif : (Dorat, Noalhat et Paslières) 4 €/ habitant et (Châteldon, Saint-Remy-Sur-Durolle, Saint-Victor-Montvianeix et La Monnerie-Le Montel) 8 € / habitant :

(3/ Autonome : (Communes de Dorat, Paslières et Noalhat) Abondement nécessaire au bon fonctionnement du service, au prorata du nombre d'installations autonomes.

Soit par commune :

AR Prefecture Commune de Paslières 063-256300997-20230406-418_2023-DE Eau potable : 1 556 habitants à 4 € par habitants soit : 6 224.00 €	6 224.00 €
Assainissement collectif : 1 556 habitants à 4 € par habitant soit :	6 224.00 €
Assainissement autonome : Abondement nécessaire au fonctionnement du service 52 227 €. Correspondant aux frais imputés au service (agent, assurances, divers coûts de fonctionnement) Abondement demandé aux communes, 1/ Abondement au prorata du nombre d'abonnés assujettis à l'assainissement autonome Le montant pour Paslières est de : 52 227 X 981/1698	30 174.00 €
Total Participation pour les 3 branches	42 622.00 €
Commune de Dorat Eau potable : 713 habitants à 4 € par habitants soit :	2 852.00€
Assainissement collectif : 713 habitants à 4 € par habitant soit :	2 852.00 €
Assainissement autonome : Abondement demandé aux communes : 52 227 € 1/ Abondement restant au prorata du nombre d'abonnés assujettis à l'assainissement autonome Le montant pour Dorat est de : 52 227 X 514/1698	15 810.00€
Total Participation pour les 3 branches	21 514.00€
Commune de Noalhat Eau potable : 247 habitants à 4€ par habitants soit :	988.00 €
Assainissement collectif : 247 habitants à 4 € par habitant soit :	988.00 €

Assainissement autonome :	
Abondement demandé aux communes : 52 227 €	
1/ Abondement restant au prorata du nombre d'abonnés assujettis à l'assainissement autonome Le montant pour Noailhat est de :	
AR Prefecture 52 227 X 203/1698 063-256300997-20230406-418 2023-DE Reçu le 17/04/2023	6 243.00 €
Total participation pour les 3 branches :	8 219.00€
Commune de Châteldon	
Eau potable : 785 habitants à 8 € par habitants soit :	6 280.00 €
Assainissement collectif : 785 habitants à 8 € par habitant soit :	6 280.00 €
Total participation pour 2 branches :	12 560.00 €
Commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle	
Eau potable : 1 769 habitants à 8€ par habitants soit :	14 152 .00 €
Assainissement collectif : 1 769 habitants à 8 € par habitant soit :	14152.00 €
Total participation pour 2 branches :	28 304.00 €
Commune de Saint-Victor-Montvianeix	
Eau potable : 255 habitants à 8 € par habitants soit :	2 040.00 €
Assainissement collectif : 255 habitants à 8 € par habitant soit :	2 040.00 €
Total participation pour 2 branches :	4 080.00 €
Commune de La Monnerie-Le Montel	
Eau potable : 1 685 habitants à 8 € par habitants soit :	13 480.00 €
Assainissement collectif : 1 685 habitants à 8 € par habitant soit :	13 480.00 €
Total participation pour 2 branches :	26 960.00 €

AR Prefecture

063-256300997-20230406-418_2023-DE
Reçu le 17/04/2023

Les délégués après l'exposé du président et délibération approuvent à l'unanimité les participations communales présentées.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 06 avril 2023

Le Président,
Guy PRADELLE

